

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 16 (1875), p. 85-88

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1875__16__85_0

© Société de statistique de Paris, 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1875.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1875.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Juglar.

Le procès-verbal de la séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire présente les ouvrages transmis à la Société depuis sa dernière séance.

FINLANDE. . . *Statistique des caisses d'épargne, 1870-1872.*

BOHÈME . . . *Statistisches Handbüchlein, 1872 et 1873.*

PRUSSE. . . *Zeitschrift des Königl. Statist. Bureau's, 1874, n° 2 et 3.*

FRANCE . . . *Rapport officiel sur l'agriculture à l'Exposition universelle de Vienne, par M. Tisserand.*

HONGRIE . . . *Mercuriale et production agricole de Pesth depuis cent ans (3 volumes avec atlas).*

NORWÈGE. . . *Statistique officielle norvégienne (12 volumes).*

Parmi ces ouvrages, il y a à citer surtout les trois volumes adressés par la Chambre de commerce de Pesth, lesquels ont été honorés d'une récompense exceptionnelle à l'Exposition universelle de Vienne.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Dr Léon Lefort exprime le regret d'être obligé, par suite de ses occupations multipliées, de ne plus faire partie de la Société; il la prie en conséquence de vouloir bien accepter sa démission.

M. DE MALARCE demande la permission de signaler à la Société un travail qu'il vient de faire sur l'état actuel des systèmes monétaires et des systèmes des poids et mesures de tous les pays du monde civilisé. Ce travail peut être un instrument d'utilité habituelle pour toutes les personnes qui, dans l'administration, le commerce et la science, ont à convertir des monnaies et mesures étrangères en valeurs françaises; il peut suggérer aussi des observations intéressantes sur le mouvement qui, dans ces dernières années, tend à uniformiser les systèmes monétaires, au

moins par grands groupes d'États, et qui tend aussi à généraliser dans le monde entier le système métrique décimal français. Le calcul de conversion des monnaies étrangères en valeurs françaises a été poussé par M. de Malarce jusqu'aux cent-millièmes, de manière à porter l'exactitude aussi loin que possible ; cette précision a son importance, surtout quand on étudie les budgets à milliards des grands États, ou certaines grandes opérations financières internationales. M. de Malarce apporte en même temps à la Société quelques données statistiques toutes récentes qu'il a reçues des pays où les caisses d'épargne ont pris, dans ces dernières années, le développement le plus marqué, comme l'Angleterre, la Suisse et l'Autriche. A l'Exposition universelle de Vienne, M. le directeur de la *Primea* caisse d'épargne d'Autriche avait réuni de nombreux documents statistiques sur toutes les caisses d'épargne du monde ; comme les statistiques des caisses d'épargne ne sont faites dans certains pays que tous les cinq ans, ces documents portaient, pour certaines caisses, de l'année 1865 ; pour d'autres, de 1871.

On sait que M. de Malarce poursuit depuis longtemps, en France, la réforme de nos caisses d'épargne pour mettre leur législation et leur organisation au niveau des pays les plus avancés ; et qu'il a été chargé dans ces cinq dernières années, par les ministères du commerce et de l'instruction publique, de missions spéciales pour étudier les caisses d'épargne étrangères. Chargé d'une mission de cette nature à Vienne, en 1873, il a relevé les statistiques réunies à l'Exposition universelle, et constaté ainsi que la somme des dépôts existant dans les caisses d'épargne des divers États de l'Europe (moins la Russie et la Turquie) s'élevait, dans la période entre 1865 et 1871, au chiffre de 5 milliards 200 millions de francs. En ce moment, en vue de la discussion prochaine de la loi de réforme de nos caisses d'épargne, soumise à l'Assemblée nationale, il s'est procuré les données statistiques les plus récentes possibles. D'après ces statistiques, qui pour la plupart vont jusqu'au 31 décembre 1873, les États de l'Europe, représentant une population de 210 millions d'habitants, ont dans leurs caisses d'épargne un stock de dépôts de 5 milliards 900 millions de francs. Cet accroissement total des épargnes déposées par les ouvriers de l'Europe s'est effectué dans une période d'environ cinq ans. Il provient, pour la très-grande partie, 1° de l'Angleterre, dont le stock des dépôts augmente, depuis quelques années, par 50 millions de francs par an ; 2° de la Suisse qui, de 1865 à 1872, a vu ses dépôts s'élever de 168 à 288 millions de francs ; 3° enfin et surtout de l'Autriche, qui, de 1,160 millions de francs en 1871 est arrivée, au commencement de 1874, au chiffre de 1,600 millions de francs.

Pour l'Angleterre et la Suisse, le grand développement de l'épargne populaire est attribué à la multiplication des bureaux d'épargne qui de plus en plus sont mis à la portée des populations de toutes les régions de ces pays. Ainsi, en 1860, avant la loi de réforme de 1861, les *Saving banks* dans le Royaume-Uni, après plus d'un demi-siècle d'existence de l'institution, étaient seulement au nombre de 638 et comptaient 1,585,778 déposants ayant un avoir en dépôt de 900 millions de francs. Au 31 décembre 1873, grâce à la multiplicité des bureaux d'épargne par les bureaux de poste appropriés à cette œuvre, par suite de la loi du 17 mai 1861, le Royaume-Uni possédait 3,157 bureaux d'épargne dès 1862, 4,895 en 1871, 5,087 en 1872 et 5,334 au 31 décembre 1873. Par là, le nombre des déposants a doublé ; il s'est élevé à 3,002,134, et le stock des dépôts en douze ans est monté à 1,547 millions de francs.

Dans la Confédération helvétique, les caisses d'épargne cantonales et privées, se sont multipliées, entre 1865 et 1872, de 259 à 303, et par suite le nombre des déposants s'est élevé de 403,848 à 542,162; et l'on arrive de 168,377,355 francs de stock à 288,836,442 francs. Devant ces résultats considérables, on sollicite en ce moment le Conseil fédéral d'aider à la propagation des bureaux d'épargne en mettant au service des caisses cantonales ou privées les bureaux de poste fédéraux.

Pour l'Autriche, le développement des dépôts dans les caisses d'épargne est dû à leur bonne organisation administrative et à leur sage et prévoyante législation qui a permis à ces établissements de traverser sans le moindre accident les excès de toute nature qui, depuis plus d'un demi-siècle, ont ébranlé si souvent et si gravement ce pays. Quelques-unes des dispositions reconnues les plus heureuses de la législation des *Sparcassen* de l'Autriche, ont déjà été imitées par plusieurs États de l'Europe, notamment par la Belgique, lorsque le gouvernement belge fit sa grande réforme des caisses d'épargne en 1865. Ces dispositions font partie des mesures législatives proposées en ce moment à l'Assemblée nationale de France.

M. BERTILLON fait observer que le crédit exceptionnel dont jouissent dans le peuple les caisses d'épargne d'Autriche, tient peut-être à ce que l'Autriche est un pays où les institutions de crédit de bon aloi sont plus rares qu'ailleurs. M. de Malarce répond que cette observation ne pourrait que faire mieux ressortir la valeur organique des caisses d'épargne d'Autriche qui, dans un pays si troublé, financièrement parlant, se tiennent fermes comme rocs, véritables îles de salut. Il faut vraiment que les *Sparcassen* d'Autriche soient bien organisées et bien dirigées pour résister ainsi à toute épreuve, et pour attirer dans leurs caisses toute l'épargne populaire, alors que tant de spéculations véreuses, des loteries, des appâts de toute sorte dans les débits et les boutiques même, sollicitent le peuple à des placements captieux. Notons que c'est bien à la bonne valeur intrinsèque des *Sparcassen* d'Autriche qu'est due leur popularité, puisqu'en Hongrie, où les mauvaises spéculations sont encore plus nombreuses qu'en Autriche, les caisses d'épargne sont loin d'avoir la même popularité, n'ayant pas la même solidité d'organisation.

En face de ces caisses d'épargne d'Angleterre, de Suisse et d'Autriche, la France, munie seulement de 521 caisses d'épargne et de 641 succursales, soit 1,142 bureaux d'épargne, et dotée d'une législation étroite et imparfaite, n'a jamais compté, avant la guerre, plus de 2,130,768 déposants et 720 millions de dépôts, tandis qu'aujourd'hui elle compte à peine 2 millions de déposants et 570 millions de dépôts.

En résumé, pour l'Europe, eu égard à la population, le stock des sommes déposées dans les caisses d'épargne représente, par tête d'habitant, 28 francs.

Pour l'Angleterre	48'35°
Pour la Suisse	107 90
Pour l'Autriche	44 50
Pour la France	
en 1870	19
en 1874	15

Évidemment, il y a lieu d'améliorer cette institution des caisses d'épargne, surtout en considérant que si nos 86 chefs-lieux de département sont pourvus de bureaux d'épargne, nos 277 chefs-lieux d'arrondissement ont encore 10 villes déshéritées à cet égard; que sur nos 2,403 chefs-lieux de canton, 164 seulement

ont une caisse d'épargne et 464 une succursale, et que, par conséquent, 1,775 villes de France manquent encore de bureaux d'épargne. Enfin, dans nos 34,039 communes rurales, dont quelques-unes sont cependant des centres d'une certaine importance, nous ne voyons aujourd'hui que 16 caisses d'épargne et 164 succursales.

La parole est accordée à M. le D^r Lunier pour la lecture d'un mémoire sur la production des alcools en France. Ce travail, entièrement original, est le résultat d'une enquête spéciale faite par notre collègue auprès des directeurs des contributions indirectes, avec l'autorisation du Ministre des finances. Il est parvenu ainsi à reconstituer des documents dont les originaux avaient été détruits lors de l'incendie du ministère des finances sous la Commune. Nous espérons pouvoir publier bientôt le travail de M. Lunier. — La séance est levée à 6 heures.
